

Distribution nationale des patientèles selon chaque spécialité

Distribution PMT - Spécialités médecine générale et pédiatre				
	Percentiles			
Spécialité	P30	P50	P90	P95
01-Généralistes	775	1 045	1 858	2 187
14-Pédiatres	51	nc	nc	nc

Distribution PFA - Spécialités médecine générale et pédiatre				
	Percentiles			
Spécialité	P30	P50	P90	P95
01- Généraliste	1 219	1 514	2 587	3 207
14-Pédiatres	949	nc	nc	nc

Distribution PFA – Autres spécialités			
Spécialité	P30	Spécialité	P30
02-MEP	1 025	17-Ophthalmologistes	3 151
04-Cardiologues	1 457	19-MPR	612
06-Dermatologues	1 916	20-Neurologues	1 076
10-1-Gynécologues médicaux	1 519	21-Psychiatres-neuro-psy	173
11 -Gastro-entérologues	1 270	22-Néphrologues	477
12-Internistes	694	24-Endocrinologues	1 033
13-1-ORL médicaux	2 060	25-Gériatres	393
15-Pneumologues	1 385	84-Médecine vasculaire	1 608
16-Rhumatologues	1 215	85-Allergologues	1 345

nc : non communiqué par la CNAM



2 types de patientèles

Patientèle médecin traitant (PMT)

Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant choisi comme médecin traitant le médecin qualifié ou spécialiste en médecine générale ou le pédiatre (comme médecin traitant d'un enfant)

Patientèle File Active (PFA)

Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant consulté le médecin au moins une fois au cours des 12 derniers mois, que ce médecin soit le médecin traitant déclaré de ces patients ou non.



1 critère : les percentiles

Exemple P30 :

Le 30ème percentile correspond au nombre de patients pour lequel 70 % des médecins se situent au-dessus de celui-ci, lorsque l'on classe par effectifs égaux les médecins selon leur niveau de patientèle.

Montants de l'aide conventionnelle selon la patientèle et les options d'ETP

Patientèle	Année	Montants maximaux de l'aide			
		Option 0.5 ETP	Option 1 ETP	Option 1.5 ETP *	Option 2 ETP *
P 30 < Patientèle < P 90	Année 1	19 000 €	38 000 €	-	-
	Année 2	14 000 €	28 000 €	-	-
	Année 3 et au-delà...	11 000 €	22 000 €	33 000 €	44 000 €
P 90 ≤ Patientèle ≤ P 94	Année 3 et au-delà...	13 000 €	26 000 €	39 000 €	52 000 €
P 95 ≤ Patientèle	Année 1 et suivantes	19 000 €	38 000 €	57 000 €	76 000 €



Versement de l'aide

1^{ère} et 2^{ème} années : versement intégralement quelle que soit l'atteinte des objectifs dans les 2 mois suivant la signature du contrat.

A partir de la 3^{ème} année : versement en deux fois + modulation du montant selon l'atteinte des objectifs :

- Un acompte versé dans les 2 mois de la signature du contrat correspondant à :
 - 50% du montant en 3^{ème} année
 - 50% du montant de l'aide de l'année à compter de la 4^{ème} année
- Le solde versé à la date anniversaire de l'année suivante, modulé selon l'atteinte des objectifs auquel est déduit l'acompte versé au titre de l'année.



5 conditions restrictives pour les options 1.5 et 2 ETP

- Les médecins doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :
- Exercer en zone ZIP
 - Être qualifiés ou spécialistes en médecine générale (les MEP exclus)
 - Avoir déjà signé un contrat option 1 ETP
 - Avoir atteint l'intégralité des objectifs de son contrat
 - A partir de la 3^{ème} année du contrat

Réévaluation des montants et modalités de l'aide conventionnelle

Contrat 1/3 ETP d'assistant médical signé avant la convention 2024

Patientèle	Année	Montants et modalités de versements	
		Option 1/3 ETP	Versement de l'aide
P 30 < Patientèle < P 90	Année 2	9 450 €	Intégral
	Année 3 et au-delà...	7 350 €	Modulation à partir de la 3 ^{ème} année selon l'atteinte des objectifs
P 90 ≤ Patientèle ≤ P 94	Année 3 et au-delà...	8 767 €	
P 95 ≤ Patientèle	Année 1 et suivantes	12 600 €	



Les percentiles

Exemple P 30 :

Le 30^{ème} percentile correspond au nombre de patients pour lequel 70 % des médecins se situent au-dessus de celui-ci, lorsque l'on classe par effectifs égaux les médecins selon leur niveau de patientèle.

Versement de l'aide en 2 fois



Quelle que soit l'année, le versement pour le contrat option 1/3 ETP est effectué en deux fois :

- 70 % d'acompte à la date d'anniversaire de la 2^{ème} année et dans les 2 mois à partir de la 3^{ème} année
- 30% de solde à la date d'anniversaire en 2^{ème} année et dans les 2 mois à la 3^{ème} année

Nombre de patients supplémentaires à atteindre pour le versement de l'aide

Patientèle initiale	Option	Nombre de patients supplémentaires PMT		Nombre de patients supplémentaires PFA
		Médecins généralistes	Pédiatres	Toutes spécialités
P 30 ≤ Patientèle < P 50	Objectif fixe et identique			
	0.5 ETP	195	14	311
	1 ETP	305	21	467
	1.5 ETP*	397	-	604
	2 ETP*	458	-	707
P 50 ≤ Patientèle ≤ P 94	Objectif dégressif			
	0.5 ETP	P50 : 195 - P94 : 56	nc	P50 : 310 - P94 : 114
	1 ETP	P50 : 305 - P94 : 110	nc	P50 : 466 - P94 : 171
	1.5 ETP*	P50 : 397 - P94 : 143	-	P50 : 622 - P94 : 234
	2 ETP*	P50 : 456 - P94 : 165	-	P50 : 706 - P94 : 278
P 95 ≤ Patientèle	Objectif fixe			
	0.5 ETP	0	nc	0
	1 ETP	109	nc	0
	1.5 ETP*	80		20
	2 ETP*	125		30

nc : non communiqué par la CNAM



Patientèle médecin traitant (PMT)

Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant choisi comme médecin traitant le médecin qualifié ou spécialiste en médecine générale ou le pédiatre (comme médecin traitant d'un enfant)

Patientèle File Active (PFA)

Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant consulté le médecin au moins une fois au cours des 12 derniers mois, que ce médecin soit le médecin traitant déclaré de ces patients ou non.



5 conditions restrictives pour les options 1.5 et 2 ETP

Les médecins doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Exercer en zone ZIP
- Être qualifiés ou spécialistes en médecine générale (les MEP exclus)
- Avoir déjà signé un contrat option 1 ETP
- Avoir atteint l'intégralité des objectifs de son contrat
- A partir de la 3^{ème} année du contrat

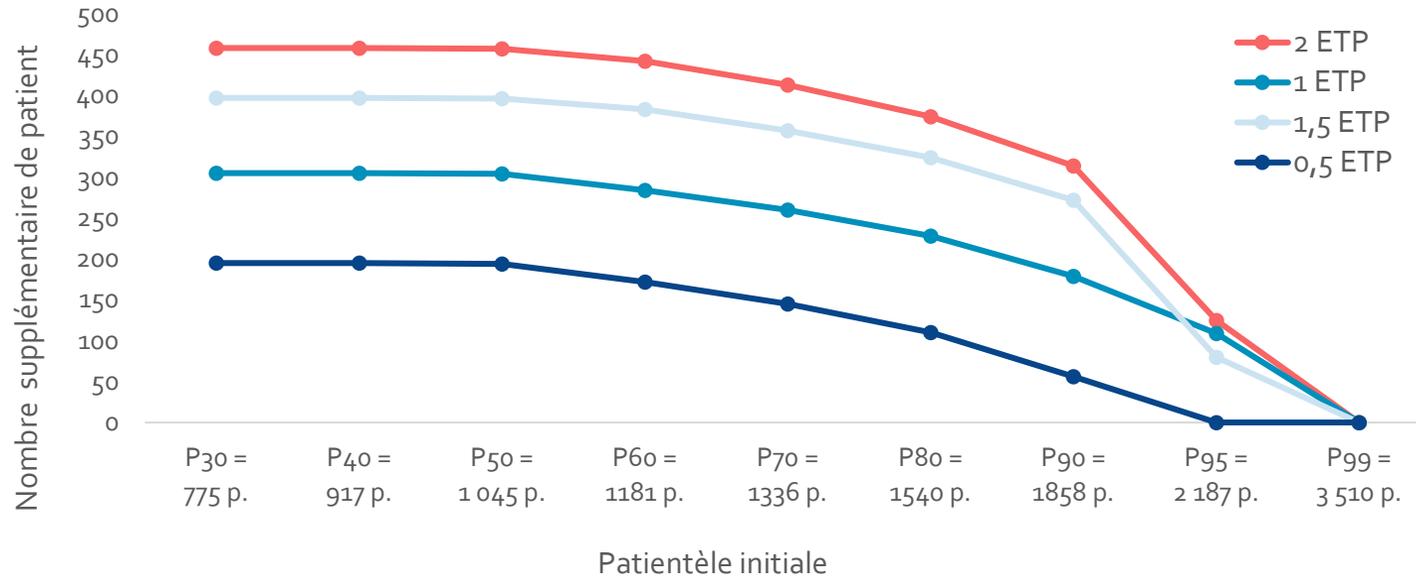


Le critère : les percentiles

Le 30^{ème} percentile correspond au nombre de patients pour lequel 70 % des médecins se situent au-dessus de celui-ci, lorsque l'on classe par effectifs égaux les médecins selon leur niveau de patientèle.

Nombre de patients supplémentaires Patientèle Médecin Traitant - PMT

PMT – Médecin spécialiste en médecine générale



Patientèle médecin traitant (PMT)
Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant choisi comme médecin traitant le médecin qualifié ou spécialiste en médecine générale ou le pédiatre (comme médecin traitant d'un enfant)



5 conditions restrictives pour les options 1.5 et 2 ETP

Les médecins doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

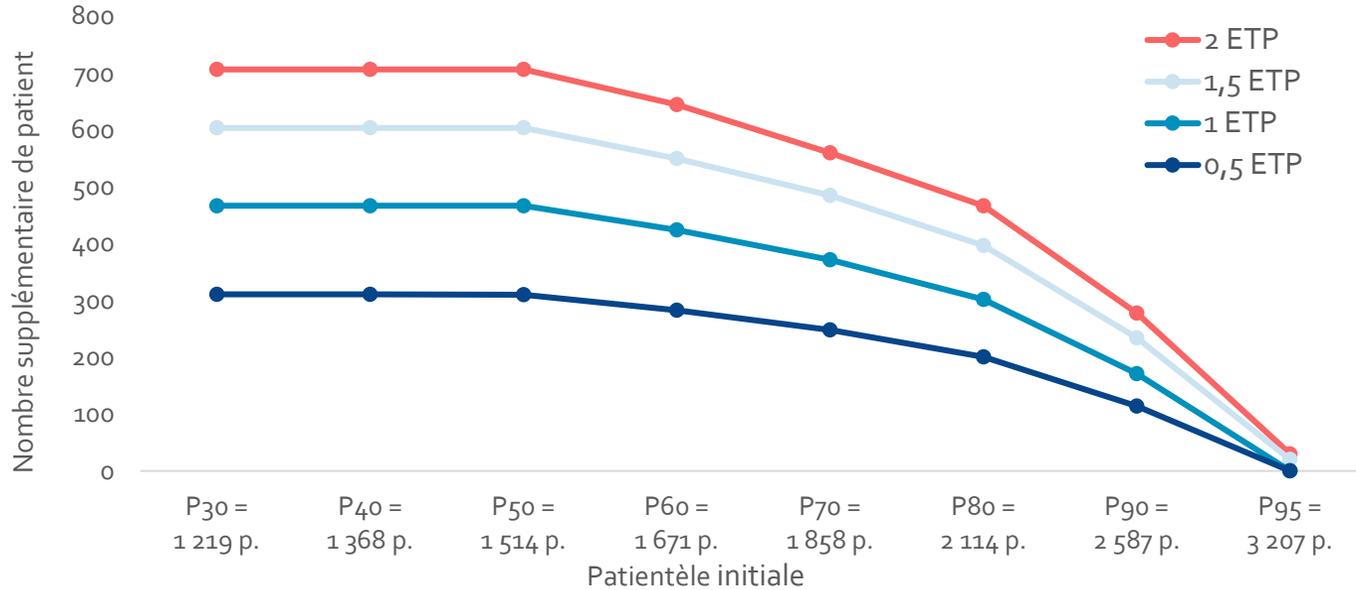
- Exercer en zone ZIP
- Être qualifiés ou spécialistes en médecine générale (les MEP exclus)
- Avoir déjà signé un contrat option 1 ETP
- Avoir atteint l'intégralité des objectifs de son contrat
- A partir de la 3^{ème} année du contrat



Le critère : les percentiles
Le 30^{ème} percentile correspond au nombre de patients pour lequel 70 % des médecins se situent au-dessus de celui-ci, lorsque l'on classe par effectifs égaux les médecins selon leur niveau de patientèle.

Nombre de patients supplémentaires Patientèle File Active - PFA

PFA – Toutes spécialités éligibles



Patientèle File Active (PFA)
Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant consulté le médecin au moins une fois au cours des 12 derniers mois, que ce médecin soit le médecin traitant déclaré de ces patients ou non.



*** 5 conditions restrictives pour les options 1.5 et 2 ETP**
Les médecins doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Exercer en zone ZIP
- Être qualifiés ou spécialistes en médecine générale (les MEP exclus)
- Avoir déjà signé un contrat option 1 ETP
- Avoir atteint l'intégralité des objectifs de son contrat
- A partir de la 3^{ème} année du contrat



Le critère : les percentiles
Les percentiles de la patientèle initiale indiqués concernent les médecins spécialistes en médecine générale.
Pour les autres spécialités, ils peuvent être obtenus en se rapprochant de votre caisse primaire.

Part de l'aide versée selon l'atteinte des objectifs basée sur la patientèle initiale

Médecins spécialistes en médecine générale (MEP inclus) et pédiatres	
Objectifs PFA et PMT	Part de l'aide versée
<input type="checkbox"/> Les 2 objectifs atteints OU <input type="checkbox"/> Un atteint et le 2 nd non atteint sans baisse	100% de l'aide
<input type="checkbox"/> Les 2 objectifs non atteints et sans baisse de patientèle	Aide proratisée sur le meilleur résultat des 2 taux d'atteinte
<input type="checkbox"/> Un des 2 objectifs non atteint avec diminution de patientèle OU <input type="checkbox"/> Les 2 non atteints avec diminution de patientèle	0% : pas d'aide versée*



Objectif atteint : Atteinte de l'objectif de 95% à 100%. Le résultat comprend une baisse tolérée de 0 à 5 points de la patientèle initiale.

Objectif non atteint :

- **Sans baisse :** sans diminution par rapport à la patientèle initiale
- **Avec baisse :** avec diminution de la patientèle

Versement de l'aide



Objectifs non atteints sans baisse : Proratisation de l'aide sur le meilleur taux, si les 2 objectifs ne sont pas atteints mais que les patientèles initiales ne diminuent pas.

Objectifs non atteints avec baisse : aide non versée sauf circonstances exceptionnelles définies par la CPN.



Uniquement à partir de la 3^{ème} année de contrat PFA et PMT à prendre en considération



Part de l'aide versée selon l'atteinte des objectifs basée sur la patientèle initiale

Médecins - Autres spécialités éligibles	
Objectif PFA	Part de l'aide versée
<input type="checkbox"/> Atteint	100% de l'aide
<input type="checkbox"/> Non atteint sans baisse	Aide proratisée
<input type="checkbox"/> Non atteint avec baisse de patientèle	0% : pas d'aide versée*



Objectif atteint :
Atteinte de l'objectif de 95% à 100%. Le résultat comprend une baisse tolérée de 0 à 5 points de la patientèle initiale.

Objectif non atteint :

- **Sans baisse :** sans diminution par rapport à la patientèle initiale
- **Avec baisse :** avec diminution de la patientèle



Versement de l'aide

Objectifs non atteints sans baisse :
Proratisation de l'aide sur le taux, lorsque l'objectif n'est pas atteint que la patientèle initiale n'a pas diminué.

Objectifs non atteints avec baisse : aide non versée sauf circonstances exceptionnelles définies par la CPN.



Uniquement à partir de la 3^{ème} année de contrat PFA à prendre en considération

Part de l'aide versée selon l'atteinte des objectifs – CAS PARTICULIERS

Médecins à forte patientèle (≥ P95) ou Médecins de plus de 65 ans Médecins spécialistes en médecine générale (MEP inclus) et pédiatres	
Objectif PFA et PMT	Part de l'aide versée
<input type="checkbox"/> Les 2 objectifs atteints OU <input type="checkbox"/> 1 ^{er} objectif atteint + le 2 ^{ème} non atteint	100% de l'aide
<input type="checkbox"/> Les 2 objectifs non atteints	Aide proratisée sur le meilleur résultat des 2 taux d'atteinte

Médecin à forte patientèle

Objectif atteint : Atteinte de l'objectif de 95% à 100%. Le résultat comprend une baisse tolérée de 0 à 5 points de la patientèle initiale.

Objectif non atteint : Taux d'atteinte de l'objectif inférieur ou égal à 94 %.

Médecin de plus de 65 ans

Objectif atteint : Atteinte de l'objectif de 90% à 100%. Le résultat comprend une baisse tolérée de 0 à 10 points de la patientèle initiale.

Objectif non atteint : Taux d'atteinte de l'objectif inférieur ou égal à 89%.



Dans le cas des objectifs de maintien, si l'un des 2 objectifs ou les 2 augmentent, **le montant de l'aide lui n'est pas augmenté !**



Part de l'aide versée selon l'atteinte des objectifs – CAS PARTICULIERS

Médecins à forte patientèle (≥ P95) ou Médecins de plus de 65 ans avec objectif de maintien et d'augmentation selon la patientèle Médecins spécialistes en médecine générale (MEP inclus) et pédiatres	
Objectifs de maintien et d'augmentation (PFA ou PMT)	Part de l'aide versée
<input type="checkbox"/> Objectif d'augmentation atteint + objectif de maintien atteint <input type="checkbox"/> Objectif d'augmentation non atteint sans baisse + objectif de maintien atteint avec une baisse de 0 à 5 pts <input type="checkbox"/> Les 2 objectifs atteints avec une hausse de l'objectif	100 % de l'aide
<input type="checkbox"/> Objectif d'augmentation atteint + objectif de maintien non atteint avec une baisse de plus de 5 pts OU <input type="checkbox"/> Objectif d'augmentation non atteint sans diminution + objectif de maintien non atteint avec une baisse de plus de 5 pts OU <input type="checkbox"/> Objectif d'augmentation non atteint avec diminution + objectif de maintien est atteint avec une baisse de 0 à 5 pts OU <input type="checkbox"/> Objectif d'augmentation non atteint avec diminution + objectif de maintien non atteint avec une baisse de plus de 5 pts	

Objectif de maintien

Objectif atteint :
Atteinte de l'objectif de 95% à 100%. Le résultat comprend une baisse tolérée de 0 à 5 points de la patientèle initiale.
Tolérance pour les médecins de plus de 65 ans de 10 points.

Objectif non atteint : Taux d'atteinte de l'objectif inférieur ou égal à 94 % et de 89% pour les médecins de plus de 65 ans.

Objectif d'augmentation

Objectif atteint : Atteinte de l'objectif à 100%.

Objectif non atteint :

- Sans baisse : sans diminution par rapport à la patientèle initiale
- Avec baisse : avec diminution par rapport à la patientèle initiale



Il ne semble y avoir aucune tolérance pour l'objectif d'augmentation pour les médecins à forte patientèle ou ceux de plus de 65 ans.

Part de l'aide versée selon l'atteinte des objectifs – CAS PARTICULIERS

Médecins à forte patientèle ou de plus de 65 ans Autres spécialités éligibles	
Objectif PFA	Part de l'aide versée
<input type="checkbox"/> Atteint avec baisse de 0 à 5 points	100% de l'aide
<input type="checkbox"/> Non atteint avec baisse de plus de 5 pts	Aide proratisée



Médecin à forte patientèle

Objectif atteint : Atteinte de l'objectif de 95% à 100%. Le résultat comprend une baisse tolérée de 0 à 5 points de la patientèle initiale.

Objectif non atteint : Taux d'atteinte de l'objectif inférieur ou égal à 94 %.



Médecin de plus de 65 ans

Objectif atteint : Atteinte de l'objectif de 90% à 100%. Le résultat comprend une baisse tolérée de 0 à 10 points de la patientèle initiale.

Objectif non atteint : Taux d'atteinte de l'objectif inférieur ou égal à 89%.



Proratisation de l'aide sur le taux d'atteinte, lorsque l'objectif n'est pas atteint.

Part de l'aide versée selon l'atteinte des objectifs : Médecin primo-installé

Médecins généralistes et pédiatres			
	Niveau atteint PMT	Niveau atteint PFA	Part de l'aide versée
<input type="checkbox"/>	$\geq P_{50}$	$\geq P_{50}$	100% de l'aide
<input type="checkbox"/>	$P_{30} \leq P < P_{50}$	$\geq P_{50}$	
<input type="checkbox"/>	$\geq P_{50}$	$P_{30} \leq P < P_{50}$	
<input type="checkbox"/>	$P_{30} \leq P < P_{50}$	$P_{30} \leq P < P_{50}$	Aide proratisée sur le meilleur résultat des 2 taux d'atteinte
<input type="checkbox"/>	$\geq P_{50}$ OU $P_{30} \leq P < P_{50}$	$< P_{30}$	
<input type="checkbox"/>	$< P_{30}$	$\geq P_{50}$ OU $P_{30} \leq P < P_{50}$	
<input type="checkbox"/>	$< P_{30}$	$< P_{30}$	
Autres spécialités			
	Niveau atteint PFA		Part de l'aide versée
<input type="checkbox"/>	$\geq P_{50}$		100% de l'aide
<input type="checkbox"/>	$P_{30} \leq P < P_{50}$		Aide proratisée sur le taux d'atteinte
<input type="checkbox"/>	$< P_{30}$		


Patientèle médecin traitant (PMT)

Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant choisi comme médecin traitant le médecin qualifié ou spécialiste en médecine générale ou le pédiatre (comme médecin traitant d'un enfant)

Patientèle File Active (PFA)

Nombre total de patients (adultes et enfants), ayant consulté le médecin au moins une fois au cours des 12 derniers mois, que ce médecin soit le médecin traitant déclaré de ces patients ou non.

Le critère : les percentiles

Le 30^{ème} percentile correspond au nombre de patients pour lequel 70 % des médecins se situent au-dessus de celui-ci, lorsque l'on classe par effectifs égaux les médecins selon leur niveau de patientèle.



Objectifs à atteindre dans un délai de 3 ans; sinon une proratisation de l'aide est appliquée, basée sur le meilleur taux d'atteinte.